

insuffisances que l'on aurait relevé dans les domaines financier et budgétaire. Ce sont là des points qui, si on les prend individuellement, ne présentent pas une très grande importance, et la Commission ne doit pas méconnaître les difficultés auxquelles a dû faire face le personnel consciencieux et dévoué du Secrétariat. La Commission, toutefois, ne s'acquitterait pas entièrement de sa tâche si elle n'examinait pas tous les éléments du problème.

Nous n'aurions, semble-t-il, que peu à gagner à faire la revue des insuffisances qui nous ont été déjà signalées, vu que le Contrôleur est pleinement conscient des problèmes qui se posent et des causes de ces problèmes. Il est certainement beaucoup mieux placé pour discuter de ces questions, et a déjà présenté des observations à leur sujet. Par contre, je me demande si, absorbés comme ils se trouvent par la solution des problèmes quotidiens, le Secrétaire général et le Contrôleur ont pu disposer de suffisamment de temps et de personnel pour formuler des plans à long terme pour l'avenir. De l'avis de ma délégation, la normalisation des procédures financières et budgétaires constitue l'un des meilleurs moyens de permettre à l'Organisation de se développer sur une base solide. Il nous intéresserait donc de savoir si, même avec les effectifs temporaires que prévoit le budget de l'exercice 1964, le Contrôleur dispose d'assez de personnel non seulement pour pallier aux insuffisances signalées mais aussi pour élaborer des plans pour l'avenir. S'il est jugé nécessaire d'entreprendre une étude d'ensemble afin de jeter les bases du développement futur de l'Organisation ou de mettre celle-ci en mesure de faire face à toutes les éventualités, il ne faudrait pas hésiter à engager des dépenses à cette fin. Ce serait là pour l'avenir un placement des mieux justifiés.

Il serait prématuré, à ce stade, d'envisager en détail les divers aspects de cette étude. Il conviendrait peut-être néanmoins de penser à une nouvelle normalisation des procédures financières et budgétaires de tous les organismes des Nations Unies, afin de faciliter l'échange de personnel entre les divers services financiers. Peut-être pourrait-on aussi envisager un programme commun de formation pratique du personnel qui a déjà la formation théorique nécessaire. On aurait peut-être intérêt à s'assurer, à titre temporaire, les services de spécialistes ou de consultants qui aideraient les hauts fonctionnaires expérimentés à mettre au point des plans permettant d'augmenter les recettes et d'obtenir que les dépenses d'administration ne soient pas trop importantes par rapport au montant des ventes